

HORAIRE AUTOMNE 2019

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.
Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.
Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
GTS501							
	01	Jeu	13:30 - 17:00	C			
		Lun	08:30 - 12:30	TP	A-4516		
GTS502							
	01	Lun	18:00 - 21:30	C			
		Mer	18:00 - 20:00	TP	A-1212		
GTS504							
	01	Mar	08:30 - 12:00	C			
		Mar	13:30 - 15:30	Labo	A-4516		
GTS610							
	01	Jeu	08:30 - 12:00	C			
		Lun	13:30 - 17:30	Labo/2	A-3330		
GTS814							
	01	Mar	08:30 - 12:00	C			
GTS815							
	01	Jeu	08:30 - 12:00	C			
MGL835							
	01	Jeu	18:00 - 21:30	C			
SYS840							
	01	Mer	18:00 - 21:30	C			

HORAIRE AUTOMNE 2019

Locaux A: bâtiment sud, 1100, Notre-Dame O.

Locaux B: bâtiment nord, 1111, Notre-Dame O.

Locaux E: bâtiment ouest, 1220, Notre-Dame O.

COURS	GR	JOUR	HEURE	ACTIVITÉ	LOCAL	ENSEIGNANT	PRÉALABLES
SYS857	MATÉRIAUX COMPOSITES						
	01	Jeu	18:00 - 21:30	C			

NOTES

a)

Programmes d'études

B : baccalauréat

GAQ : certificat en gestion et assurance de la qualité

GC : certificat en gestion de la construction

GE : certificat et programme court de 1er cycle en gestion des établissements

PI : certificat en production industrielle

CT : certificat en télécommunication

TS : certificat spécialisé en génie des technologies de la santé

b)

Activités

C : cours

TP : travaux pratiques

LABO : laboratoires

TP/2 : travaux pratiques aux deux (2) semaines

LABO/2 : laboratoires aux deux (2) semaines

TP (A+B). Dans un cours, si le nombre d'étudiants le justifie, les travaux pratiques seront divisés en deux (2) groupes (A+B). La moitié des étudiants devront se présenter à la première période de deux (2) heures et les autres devront se présenter à la deuxième période de deux (2) heures. Ceci vous sera confirmé au début du trimestre. Un étudiant peut donc s'inscrire à deux (2) cours dont les travaux pratiques (TP) ont lieu en même temps, s'il est indiqué (A+B) à côté de chacun des travaux pratiques (TP).

c)

À TOUS LES ÉTUDIANTS DU PROGRAMME DE BACCALaurÉAT :

Les cours de concentration ne peuvent être suivis qu'après la réussite d'un minimum de soixante-dix crédits de cours du programme.

Les cours obligatoires doivent être suivis selon une séquence correspondant à la grille de cheminement type du programme.